



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION ELECTRONIQUE DU 25.08.2026

PV N° 1

PRESENTS :

M. MOMMEJA Bernard, Président
Mme. BOUTEMY Catherine
MM. CAVAILLES Jean-Claude, TOUZANI Rachid, UNGRIA Michel

Réunion effectuée par échange de courriels

1. APPROBATION DU PV N°4

Le PV N° 4 de la Réunion du 12 Juin 2026 publié sur le site du District du Tarn de Football le 15 Juin 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire pour la saison 2026-2027 au titre de clubs possédant une équipe féminine depuis plus de deux ans

Rappel : cette disposition fait référence à l'Article 32 – Alinéa 2 des Règlements Généraux du District du Tarn de Football, rappelé ci-dessous :

Article 32 – Alinéa 2

2/ Mutés supplémentaire :

Peuvent bénéficier d'un muté supplémentaire pour les équipes de leur choix :

- les clubs du District du Tarn uniquement qui ont :
 - une équipe féminine depuis plus de deux ans, (avantage limité à un muté supplémentaire quel que soit le nombre d'équipes féminines engagées). Sont prises en compte pour l'état effectué en fin de saison la saison en cours et la saison précédente. Dans le cas d'une équipe féminine en Entente, seul le club support de l'Entente peut bénéficier de cet avantage.
 - une équipe FUTSAL

Ces équipes ayant terminé les compétitions.

Ils devront faire connaître avant le 31 juillet le nom des équipes bénéficiaires au District.

Le District publiera avant le début de chaque saison les équipes bénéficiant de ce ou ces mutés supplémentaires.

Cette mesure est valable pour la saison débutant le 1er juillet de l'année en cours.

CLUB	Niveau de l'Equipe bénéficiant d'un muté supplémentaire	
ALBI MARSSAC TARN FOOTBALL ASPTT	TERRITOIRE	U16
CAGNAC ES	DISTRICT	SENIORS D3
LA CREMADE FC	TERRITOIRE	FEMININES U18
US DU GAILLACOIS	DISTRICT	SENIORS D1
LAVAU FC	DISTRICT	SENIORS D4
LE MASNAU AS	DISTRICT	SENIORS D4 (Equipe 1)
MONTAGNE NOIRE ETS	DISTRICT	FEMININES SENIORS A 8
PAYS D'OC 81 AF	TERRITOIRE	FEMININES SENIORS
TERSSAC ALBI FC	DISTRICT	SENIORS D3
US AUTAN	DISTRICT	SENIORS D3
VALENCE VALDERIES FC	DISTRICT	U15 N2
VIGNOLE 81 FC	DISTRICT	SENIORS D3

3. LISTE DES CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2026-2027 AU TITRE DE CLUBS POSSEDANT UNE EQUIPE FUTSAL

Néant

Les présentes décisions, figurant dans l'ensemble de ce Procès-Verbal, sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District du Tarn de Football dans les conditions de forme et de délai prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président de la Commission

Bernard MOMMEJA